

SOUS-PREFECTURE DE GRASSE

Grasse, le 31 11

SERVICE DES ACTIONS DE L'ETAT

AFFAIRE SUIVIE PAR:  
MME LONGHIFF  
04 92 42 32 65

CLIS TRAITEMENT DECHETS PARFUMERIE PEYMEINADE.DOC

**COMMISSION LOCALE D'INFORMATION ET DE SURVEILLANCE  
DU SITE DE TRAITEMENT DE DECHETS VERTS  
ET DE DRÈCHES DE PARFUMERIE  
QUARTIER PICCOURENC A PEYMEINADE**

La Commission Locale d'Information et de Surveillance du site de traitement de déchets verts et de drèches de parfumerie, situé à Peymeinade, exploité par la société VALSUD, s'est réunie en Sous-Préfecture de Grasse le jeudi 30 octobre 2008 à 16 H 00, sous la présidence de M. Daniel FACCENDA, Secrétaire Général, représentant M. Claude SERRA, Sous-Préfet de l'arrondissement de Grasse,

La liste des participants à cette réunion est jointe au présent compte-rendu.

**1. - APPROBATION du PROCES- VERBAL de la PRECEDENTE REUNION.**

Le Président de séance demande aux membres présents si le compte-rendu de la réunion de la CLIS du 20 juin 2007, qui leur a été transmis, appelle des observations de leur part.

Aucune objection n'étant émise, ce compte-rendu est validé.

**II. - BILAN D'ACTIVITE de L'ANNEE 2007.**

Le dossier d'information, conformément aux dispositions du décret 93.1410 du 29 décembre 1993, a été adressé par l'exploitant, préalablement à la réunion afin que les membres de la CLIS puissent l'examiner.

**Bilan des tonnages réceptionnés:**

Le tonnage des drèches de parfumerie réceptionné est similaire à celui de 2006 ; il ne représente que 8 % des apports totaux pour l'année 2007,

S'agissant des déchets verts, 13 566 tonnes ont été réceptionnées, Ils ont doublé par rapport à l'année 2006,

Afin de gérer cette augmentation de tonnage, deux mesures ont été prises par l'exploitant, à savoir:

- la commercialisation de végétaux broyés à des domaines viticoles varois,
- le transfert de végétaux broyés vers d'autres plates-formes de compostage .

./.

Tonnages évacués :

Sur le site, ont été compostés 4863 tonnes de déchets, dont 1130 tonnes de drêches de parfumerie et 3733 tonnes de déchets verts.

Ce traitement a permis de produire 438 tonnes de compost qui ont été vendues.

Impact sur l'Environnement:

L'exploitant a pris diverses mesures et mis en place des aménagements adaptés pour limiter l'impact de l'activité sur l'environnement.

Ainsi, afin de diminuer les nuisances olfactives qui se dégagent de la fermentation, il est notamment procédé au bâchage des andains et à la réception des drêches de parfumerie dans le hangar.

Pour lutter contre les risques d'incendie, les abords du site sont régulièrement débroussaillés avant la saison estivale.

Des formations sont organisées pour le personnel sur le maniement des extincteurs, formation de sauveteur, secouriste du travail.

En outre, un tuteur sécurité a été formé et est suivi par l'équipe Prévention Hygiène et Sécurité de la Direction Régionale VEOLIA PROPRETE SUD-EST.

**III. - QUESTIONS DIVERSES.**

M. DEGRIGNY représentant l'Association «Défendons Piccourenc », demande des éléments sur l'état d'avancement du projet d'agrandissement du site.

M. PLAZY indique que le terrain pressenti a été vendu et ajoute que des études de faisabilité sont en cours.

A l'évocation du risque d'une augmentation des nuisances qu'entraînerait l'extension du site, l'exploitant répond que des limitations en terme de stockage de déchets sont prévues.

Concernant la gêne occasionnée par le fonctionnement du broyeur, M. PLAZY souligne que cette activité est limitée aux heures habituelles d'activité et qu'il veille, dans la mesure du possible, à ne pas gêner les riverains durant les heures réservées au repos.

Le problème du trafic sur le chemin des Maures et des Adrets demeure selon les riverains. Ils dénoncent la fréquentation de cette voie par des poids-lourds et les risques encourus, tant par les autres véhicules que par les piétons et les enfants qui empruntent cette voie.

M. PLAZY précise qu'un système d'appel a été mis au point afin que des camions de livraison de déchets ne se croisent pas.

Il rappelle que le trafic routier n'est pas uniquement dû à l'activité de la société V ALSUD et que d'autres installations existent dans ce quartier : déchetterie, activité de concassage ...

Tonnages évacués :

Sur le site, ont été compostés 4863 tonnes de déchets, dont 1130 tonnes de drêches de parfumerie et 3733 tonnes de déchets verts.

Ce traitement a permis de produire 438 tonnes de compost qui ont été vendues.

Impact sur l'Environnement :

L'exploitant a pris diverses mesures et mis en place des aménagements adaptés pour limiter l'impact de l'activité sur l'environnement.

Ainsi, afin de diminuer les nuisances olfactives qui se dégagent de la fermentation, il est notamment procédé au bâchage des andains et à la réception des drêches de parfumerie dans le hangar.

Pour lutter contre les risques d'incendie, les abords du site sont régulièrement débroussaillés avant la saison estivale.

Des formations sont organisées pour le personnel sur le maniement des extincteurs, formation de sauveteur, secouriste du travail.

En outre, un tuteur sécurité a été formé et est suivi par l'équipe Prévention Hygiène et Sécurité de la Direction Régionale VEOLIA PROPRETE SUD-EST.

**III. - QUESTIONS DIVERSES.**

M. DEGRIGNY représentant l'Association «Défendons Piccourenc », demande des éléments sur l'état d'avancement du projet d'agrandissement du site.

M. PLAZY indique que le terrain pressenti a été vendu et ajoute que des études de faisabilité sont en cours.

A l'évocation du risque d'une augmentation des nuisances qu'entraînerait l'extension du site, l'exploitant répond que des limitations en terme de stockage de déchets sont prévues.

Concernant la gêne occasionnée par le fonctionnement du broyeur, M. PLAZY souligne que cette activité est limitée aux heures habituelles d'activité et qu'il veille, dans la mesure du possible, à ne pas gêner les riverains durant les heures réservées au repos.

Le problème du trafic sur le chemin des Maures et des Adrets demeure selon les riverains. Ils dénoncent la fréquentation de cette voie par des poids-lourds et les risques encourus, tant par les autres véhicules que par les piétons et les enfants qui empruntent cette voie.

M. PLAZY précise qu'un système d'appel a été mis au point afin que des camions de livraison de déchets ne se croisent pas.

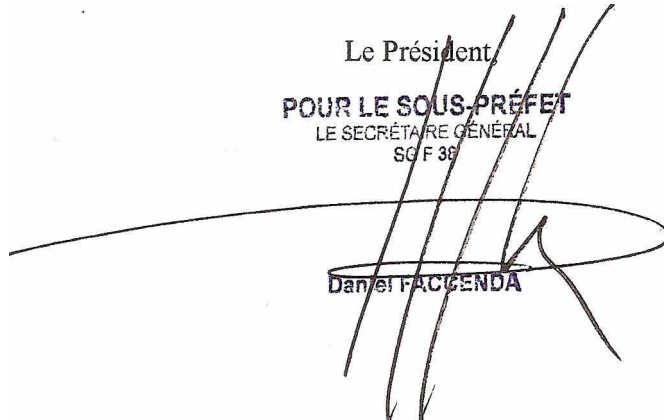
Il rappelle que le trafic routier n'est pas uniquement dû à l'activité de la société VALSUD et que d'autres installations existent dans ce quartier: déchetterie, activité de concassage ...

./.

M. BAZALGETTE, Adjoint à l'environnement de Peymeinade, indique qu'une réflexion est en cours au sein de la municipalité pour rechercher des pistes de sécurisation de cette voie. Il ajoute que, dans un souci immédiat de sécurité, des contrôles de vitesse réguliers ont été mis en place.

Cette voie étant située sur deux communes : Grasse et Peymeinade, les représentants de ces deux collectivités proposent de se rapprocher pour examiner cette situation.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Secrétaire Général remercie les participants et lève la séance.

Le Président,  
**POUR LE SOUS-PRÉFET**  
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL  
SG F 36  
  
Daniel FACCHENDA